

---

# Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

---

*Mai 2015*

---

Approbation des s.a.

Nouvelles substances utilisables en  
Agriculture Biologique

Extension d'usage

Nouvelles autorisations provisoires

Non approbation (retrait) de  
substances actives

Retrait d'usage

Réglementation

Sécurité applicateur

Divers

## Approbation des substances actives

### Approbation des substances de base

#### Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Approbation de la substance de base hydroxyde de calcium (décision du 22 aout 2014)  
*sous condition du respect des dispositions spécifiques précisées dans les conclusions du rapport d'examen de cette substance.*  
Date d'approbation : 01/07/2015

>> [Lien](#)



## Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



## Extension d'usage

### TRITON SG (clopyralid 720 g/kg)

Le produit **TRITON SG**, produit insecticide a été homologué sur **fines herbes et PPAM non alimentaires**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### VERTIMEC (abamectine 18 g/l)

Le produit **VERTIMEC**, produit insecticide a été homologué sur **fines herbes, infusions et épices-racines, PPAM non alimentaires, cresson de terre, pissenlit, radis noir, raifort et roquette**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### DELTAGRAIN CE 25 PB (deltaléthrine + pipéronyl butoxyde 25 + 225 g/l)

Le produit **DELTAGRAIN CE 25 PB**, produit insecticide a été homologué/réhomologué en **traitements généraux pour la désinsectisation des locaux (POV)**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



## Nouvelles autorisations provisoires

### DD 92 et DORLONE 2000 [1,3-dichloropropène]

Les produits DD 92 et DORLONE 2000, produits à base de 1,3-dichloropropène, ont obtenus une dérogation de 120 jours pour lutter contre les nématodes sur les usages **carotte, concombre, laitue, melon, pomme de terre, tomate et vigne** jusqu'au **13 septembre 2015**.

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### GF-1640 [spinetoram 250 g/kg]

Le produit GF-1640, produit à base de spinétorame, a obtenu une dérogation de 120 jours pour lutter contre les cécidomyies des feuilles sur **myrtillier** jusqu'au **7 septembre 2015**.

Dose : 0.30 kg/ha

DAR : 3 jours

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### MOVENTO [spirotetramat 100 g/L]

Le produit MOVENTO, produit à base de spirotetramat, a obtenu une dérogation de 30 jours pour lutter contre les cochenilles sur **cassissier** jusqu'au **10 juin 2015**.

Dose : 0.75 L/ha

DAR : 42 jours

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



## Non approbation (retrait) de substances actives

### Non approbation des substances de base

#### **Extrait de racine de *Rheum officinale***

Non approbation de la substance de base extrait de racine de *Rheum officinale* (décision du 30 avril 2015)

La substance n'a pas été approuvée pour les raisons suivantes :

- Cette substance ne peut être considérée comme une denrée alimentaire
- L'absence de risques pour les opérateurs, travailleurs, personnes présentes, consommateurs et organismes non cibles n'ont pu être mis en évidence.

>> [Lien](#)



## Retrait d'usage

### ALMA JARDIN (triclopyr 11,47 %)

**ALMA JARDIN**, produit herbicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### BIO MACC DG (soufre micronisé 80 %)

**BIO MACC DG**, produit fongicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **DITHANE DUO (myclobutanil + mancozèbe 2.25 + 60 %)**

**DITHANE DUO**, produit herbicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **GARLON 2000 DESHERBANT (fluroxypyr + triclopyr 20 + 60 g/l)**

**GARLON 2000 DESHERBANT**, produit herbicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **GARLON CS (fluroxypyr + triclopyr 30+90 g/l)**

**GARLON CS**, produit herbicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **GARLON INOV (triclopyr 120 g/l)**

**GARLON INOV**, produit herbicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 15/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **IRVY (myclobutanil 60 g/l)**

**IRVY**, produit fongicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE JARDIN (soufre micronisé 825 g/l)**

**MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE JARDIN**, produit fongicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 16/01/2015

Délai de distribution : 31/01/2015

Délai d'utilisation : 31/01/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

### **RELDAN, EXAQ, RELDAN 22 et ZERTELL (chlorpyrifos-méthyl 225 g/l)**

**RELDAN, EXAQ, RELDAN 22 et ZERTELL**, produits insecticides ont été retirés du marché.

Date de retrait définitif : 15/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)

## SPICANET (fluroxypyr + triclopyr 30 + 90 g/l)

**SPICANET**, produit fongicide a été retiré du marché.

Date de retrait définitif : 11/05/2015

Délai de distribution : 31/05/2015

Délai d'utilisation : 31/05/2016

Pour en savoir plus : consulter [e-phy](#)



## Réglementation

### Le point sur les Préparations Naturelles Peu préoccupantes (PNPP)

Une note de synthèse a été réalisée sur les PNPP.

[>> Synthèse](#)

### Missions ANSES - -projet de décret soumis à consultation du public

Ce décret vise à préciser les missions transférées à l'ANSES en ce qui concerne la délivrance, la modification et le retrait des autorisations préalables à la mise sur le marché et à l'expérimentation des produits phytosanitaires et de leurs adjuvants.

*Ce texte précise les adaptations rendues nécessaires par le transfert à l'ANSES de ces missions.*

*Ce projet de texte maintient la compétence du ministre chargé de l'agriculture sur la délivrance des décisions d'autorisation de type dérogation 120 jours.*

*Par ailleurs, il prévoit des modifications suivantes :*

- mise en place d'un régime déclaratif pour certaines modifications de nature administrative des autorisations et permis ;
- mise en place de délais de procédure plus courts pour l'évaluation et l'autorisation des produits de biocontrôle
- suppression des délais de traitement des demandes prévus par le règlement (CE) n°1107/2009 ;
- création d'un article sur les conditions dans lesquelles les insertions publicitaires autorisées pour les produits phytopharmaceutiques doivent être présentées.

[>> Lien](#)

### Evaluation de risque des substances actives

#### **Trichoderma atroviride souche IMI-206040, T11**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de **Trichoderma atroviride, souche IMI-206040, T11**, substance fongicide.

[>> lien](#)

#### **Trichoderma atroviride souche SC1**

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de **Trichoderma atroviride, souche SC1**, substance fongicide.

[>> lien](#)

#### **mandestrobin (173662-97-0)**

L'EFSA vient de publier les résultats de la consultation des Etats Membres en ce qui concerne l'évaluation des risques de la **mandestrobin**, substance fongicide.

[>> lien](#)

#### **pyréthrines**

L'EFSA vient de publier les résultats de la consultation des Etats Membres en ce qui concerne l'évaluation des risques des **pyréthrines**, substance insecticide.

[>> lien](#)

### **Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005**

#### **bifenthrine (CAS 82657-04-3) – article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active **bifenthrine** ont été évaluées par l'EFSA sur diverses cultures.

[>> Lien](#)

### **Proposition de modification des LMR**

#### **flonicamid (CAS 158062-67-0)**

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **flonicamid** sur **poivrons, choux de Bruxelles, graines de coton, orge, avoine et seigle** .

[>> Lien](#)

#### **tebufenpyrad (CAS 119168-77-3)**

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **tebufenpyrad** sur **citrus, prunes, fraises, tomates, poivrons et aubergines**.

[>> Lien](#)

#### **propamocarbe (CAS 24579-73-5)**

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **propamocarbe** sur **oignons, ail, échalotes et poireaux**.

[>> Lien](#)

#### **prothioconazole (CAS 178928-70-6)**

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **prothioconazole** sur **échalotes**.

[>> Lien](#)



## Sécurité applicateur

### Retrait d'EPI en toute sécurité

L'INRS a publié une série de dépliants portant sur le retrait des EPI en évitant toute contamination.

[>> Lien](#)



## Divers

### Document guide EFSA - évaluation du comportement des substances actives vis-à-vis des organismes du sol

L'efsa a proposé un document guide pour évaluer l'exposition des organismes du sol à l'utilisation des produits phytosanitaires.

[>> Résultat de la consultation du public](#)

[>> Document guide](#)

### Macro-organismes non indigènes utiles dans la protection des plantes

*Le présent arrêté établit la liste des macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux notamment dans le cadre de la lutte biologique dispensés de demande d'autorisation d'entrée sur un territoire et d'introduction dans l'environnement.*

[>> Lien](#)



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).

Recommander la veille réglementaire, [cliquez ici](#).